

BULLETIN

SNUipp 61 (FSU)

RETRAITE.E.S

N° 31
Février 2016

SNUipp 61 (FSU)
Espace associatif
La Pyramide
2, av de Basingstoke
61000 Alençon

Courriel:
snu61@snuipp.fr

Site départemental:
<http://61.snuipp.fr>

Dotations départementales

La difficile équation du 1er degré

Les comités techniques académiques (CTA) ont rendu leur verdict sur la répartition départementale des 3 835 postes supplémentaires créés à la rentrée 2016. Malgré cette dotation positive, neuf départements ruraux touchés par la baisse démographique continuent à perdre des postes : Ardennes, Ariège, Aveyron, Haute-Marne, Lot, Mayenne, Nièvre, Haute-Saône, Sarthe. D'autres, au profil similaire, ont vu leur dotation gelée, dans le cadre d'une « convention ruralité » signée par les élus et l'administration. A noter les dotations importantes visant à rattraper les déficits des départements caractérisés par de grands centres urbains (Seine-Saint-Denis, Bouches-du-Rhône, Rhône, Loire-Atlantique, Gironde, Val d'Oise, Essonne, Nord...) et de certains DOM (Mayotte, Guyane, Réunion).

L'ampleur des besoins des départements en termes d'allègement des effectifs, de reconstitution des RASED, d'amélioration du remplacement, de développement de la scolarisation de moins de trois ans et du plus de maîtres que de classes laisse présager des opérations de carte scolaire tendues. C'est au tour des comités techniques départementaux désormais de traduire ces dotations sur le terrain.

Les élu.e.s du SNUipp-FSU y prendront toute leur place pour défendre les intérêts des écoles et les mesures favorisant la réussite des élèves.

JEUDI 10 MARS

RETRAITE.E.S

JOURNEE DE MOBILISATION

à l'appel du « groupe des 9 » :
**CGT Retraités, UCR-FO, CFTC,
CFE-CGC, SFR-FSU, Solidaires
retraité.e.s, FGR-FP, LSR,
UNRPA.**

Manifestation ALENCON

10h

**Rassemblement
devant la préfecture**

*Le tract unitaire sera consultable
sur le site départemental du
SNUipp-FSU 61.*

Voici le calendrier prévisionnel du versement des pensions pour l'année 2016.

Les dates affichées sont les dates de valeur. Selon le fonctionnement de votre établissement bancaire, vous pouvez constater un décalage de 24 heures sur votre relevé.

Mois	Versement Pension
Janvier	Le 28
Février	Le 26
Mars	Le 30
Avril	Le 28
Mai	Le 30
Juin	Le 29
Juillet	Le 28
Août	Le 30
Septembre	Le 29
Octobre	Le 28
Novembre	Le 29
Décembre	Le 23

Une journée nationale d'actions intersyndicales unitaires **contre la casse du Code du travail** à l'appel de l'ensemble des confédérations et fédérations syndicales est en cours de discussion.

Un courrier vous sera adressé prochainement précisant les modalités d'actions de cette journée

22 mars : Mobilisation unitaire pour l'augmentation des salaires

Les organisations syndicales haussent le ton : si une augmentation significative des salaires n'est pas annoncée le 17 mars par la ministre de la Fonction publique, elles appelleront à la grève le 22 mars.

Le mardi 22 mars, les organisations syndicales FSU, CGT, CFDT, CGC, FA-FP, Solidaires et UN-SA appelleront l'ensemble des agents de la Fonction publique à la grève si les propositions salariales ne se traduisent pas par une augmentation significative des salaires. C'est le message porté dans l'unité auprès du gouvernement alors que la nouvelle ministre de la Fonction publique vient d'annoncer aujourd'hui que le rendez-vous salarial promis serait finalement décalé au jeudi 17 mars en raison du récent remaniement ministériel.

Pour les organisations syndicales, l'heure doit être au dégel significatif de nos salaires bloqués depuis plusieurs années.

Déjà, le 26 janvier dernier, la profession à l'appel du SNUipp-FSU avait mis la pression sur le gouvernement et porté ses exigences aussi bien en terme de revalorisation du point d'indice que d'ISAE portée à 1 200 euros et ce, dans la perspective des discussions à venir fin mars sur ce dernier sujet.

Aujourd'hui, avant même l'ouverture des négociations, le gouvernement s'entête à parler de « *mesures symboliques* » voire même de maintien du gel, ce qui est proprement inadmissible. Les propositions précises vont être dévoilées le 17 mars.

Sans attendre, les organisations syndicales ont décidé de déclencher un dispositif d'alerte sociale pour le 22 mars pour mettre les négociations salariales sous pression.

Le rendez-vous salarial doit déboucher sur des mesures fortes.

Dans le cas contraire, les syndicats dont le SNUipp-FSU appelleront à la mobilisation des agents de la Fonction publique et donc des enseignants des écoles à la grève le 22 mars. La balle est maintenant dans le camp du gouvernement.

Le droit collectif n'est pas l'ennemi de l'emploi

Les organisations syndicales de salariés et de jeunesse signataires se sont réunies ce jour pour faire le point sur la situation sociale et économique notamment après la publication du projet de loi dit El Khomri, concernant la modification du Code du travail. Ensemble et à des degrés divers, elles constatent que ce projet, élaboré sans réelle concertation, va profondément changer la législation du travail et comporte des risques pour les salarié-e-s et les jeunes qui aspirent à accéder à un emploi.

Les organisations signataires ne sont pas satisfaites de ce projet et demandent le retrait de la barémisation des indemnités prudhommales dues en cas de licenciement abusif et des mesures qui accroissent le pouvoir unilatéral des employeurs.

Elles conviennent de travailler ensemble sur la construction de droits nouveaux, et sur les autres articles du projet, notamment, sur les licenciements économiques, le forfait jours, l'organisation du travail et la santé au travail, l'apprentissage, ...

Les organisations signataires, conscientes des enjeux et des responsabilités du mouvement syndical sont porteuses de propositions et sont disponibles pour engager le dialogue permettant le développement de l'emploi, la lutte contre la précarité et la sécurisation des droits des salarié-e-s.

Les organisations signataires se retrouveront le 3 mars prochain afin d'approfondir leurs analyses.



Pour la levée de l'Etat d'urgence

Motion votée à l'unanimité lors du Congrès de la FSU le 3 février 2016

Le gouvernement s'apprête à prendre de nouvelles mesures qu'il justifie par l'amplification de la lutte contre le terrorisme : nouvelle prolongation de l'état d'urgence, inscription de ce dernier dans la constitution, réforme pénale, déchéance de la nationalité...

Le congrès de la FSU s'élève contre ce qui relève aujourd'hui clairement d'une dérive sécuritaire. Si la gravité de ces attentats impose et légitime des mesures pour protéger la population, ces dernières doivent être strictement encadrées par le Parlement et rester sous le contrôle d'une justice indépendante de l'État.

L'État d'Urgence doit être aujourd'hui levé. Son inscription dans la Constitution est un pas de plus dans la normalisation de mesures exceptionnelles qui dérogent à l'État de droit.

Le projet de réforme pénale contient des dispositions dangereuses pour les libertés (dessaisissement de l'autorité judiciaire au profit de l'arbitraire administratif, usage des armes à feu par les forces de l'ordre...).

Enfin, le projet de déchéance de la nationalité, quelles que soient les formes qu'il prendrait est une mesure inutile et discriminatoire, qui ouvrirait une brèche symbolique dans le pacte républicain : une nation, un droit du sol, et à la clé une citoyenneté à double vitesse.

La FSU s'oppose à ces mesures.

Solidarité laïque : à Calais et ailleurs

janvier 2016 L'ONG Solidarité laïque, dont le SNUipp-

FSU est membre, apporte une aide concrète à l'école du Chemin des Dunes installée dans le camp de réfugiés de Calais.

En septembre, l'ONG de développement de l'éducation *Solidarité laïque* lançait une campagne d'appel à dons pour les réfugiés arrivés en France. Il s'agissait notamment d'apporter **une aide concrète à la scolarisation des enfants et des jeunes**, de fournir équipements et fournitures scolaires à « l'école laïque du chemin des dunes » **dans la jungle de Calais**.

Deux nouvelles classes isolées des intempéries, équipées en matériel scolaire et disposant d'ordinateurs ont été construites, alimentées en électricité par panneaux solaires et groupes électrogènes. Une trentaine d'enseignants bénévoles, jonglant avec leurs emplois du temps, y accueillent quotidiennement enfants et jeunes adultes. Une infirmerie et une aire de jeu ont aussi été installées. D'autres projets sont à l'étude, autour de cette école pas comme les autres qui donne du sens à la laïcité et au vivre ensemble.

Le SNUipp-FSU vous invite à signer la pétition en ligne contre cette mesure injuste, inhumaine et inefficace.

21 février 2016

Alors que le dialogue avec les pouvoirs publics semblait engagé, la préfecture du Pas-de-Calais a donné l'ordre de démanteler, le 23 février, la partie de la « Jungle » de Calais où est implantée l'école laïque du chemin des dunes.

« Où vont aller les 3450 habitants de cette zone ? Que vont devenir les 438 mineurs isolés sans protection recensés cette semaine par les associations ? Qu'advient-il de ces liens de solidarité tissés entre les migrants, les bénévoles et les associations qui redonnaient de la dignité, de l'espoir, la possibilité du partage et de l'éducation ? » s'insurge *Solidarité laïque*, ONG de développement de l'éducation, dont le SNUipp-FSU est membre, dans un communiqué publié le 21 février.

Mobilisation citoyenne

« L'école laïque du chemin des dunes est elle aussi menacée », précise l'association, alors que ce lieu permet de répondre à l'urgence pour pallier l'absence des pouvoirs publics. Un lieu d'éducation, un lieu de vie, où enfants et adultes retrouvent de la dignité, du courage et de l'espoir en l'avenir. « La trentaine de bénévoles qui y interviennent 7 jours sur 7 et les organisations, dont *Solidarité Laïque*, qui sont venues en soutien de leur initiative ne peuvent accepter l'idée que ce qui a été bâti là, faute de solutions adaptées aux besoins de ces personnes migrantes, soit dispersé d'un coup de pelle mardi prochain. »

18 février 2016

Droit à l'éducation Sursis pour l'école du chemin des dunes

L'école laïque du chemin des dunes installée dans la « jungle » de Calais sera préservée et des moyens devraient être proposés pour assurer la scolarisation des enfants de migrants.

La porte du dialogue semble ouverte. Alors qu'était prévue à brève échéance la destruction de « l'école laïque du chemin des dunes » implantée dans la jungle de Calais, une rencontre réunissant la Préfecture, l'Inspecteur d'académie, les représentants de l'école et l'ONG *Solidarité laïque* s'est tenue le jeudi 18 février. Au cours de la discussion, assurance a été donnée que l'école ne serait pas démantelée. A également été évoquée par l'Inspecteur d'académie la mise à disposition de moyens humains pour la prise en charge éducative des enfants de migrants, qu'ils vivent sous les tentes du camp, dans le centre Jules Ferry ou le centre d'accueil provisoire (CAP) récemment installé par les autorités. Une nouvelle rencontre est programmée dans les jours qui viennent pour avancer dans la mise en œuvre concrète de ces mesures.

Le SNUipp-FSU et *Solidarité laïque* suivront avec attention la mise en place du dispositif. Ils remercient les enseignants des écoles et l'ensemble des citoyens qui se sont mobilisés et continuent de le faire pour que soit respecté le droit à l'éducation de tous les enfants.



Nouvelle association à la FGR-FP

Suite à la désaffiliation du SE-UNSA, une nouvelle association est née et demande son affiliation à la FGR-FP. Beaucoup de ses militants ont souhaité poursuivre leur engagement à la FGR-FP.

Sous l'égide d'Annick Merlen et de Jacques Maurice, anciens secrétaires généraux de la FGR-FP, décision a été prise de la création d'une association pouvant les regrouper, l'ARFEN, Association des Retraités Fonctionnaires de l'Éducation nationale.

Cette association est aujourd'hui en cours de constitution et demande son affiliation à la FGR-FP."



La FGR-FP appelle à l'action le 10 mars

Après consultation de ses sections départementales, la FGRFP a décidé d'appeler à la nouvelle mobilisation de 9 organisations de retraité-e-s:

- parce que le contenu des revendications avancées dans l'appel correspond, globalement, à la motion FGR-FP du congrès de Poitiers,
- parce que le texte, qui reste un compromis, constitue une avancée indéniable en terme de ciblage sur le pouvoir d'achat et le niveau de vie des retraités.



Lors de son Conseil National des 19 et 20 janvier le SE-UNSA a décidé sa désaffiliation de la FGR-FP

Une Commission Exécutive Nationale exceptionnelle se réunira le 2 mars pour étudier la nouvelle situation et proposer des perspectives à tous ceux qui souhaitent poursuivre leur engagement dans une FGR-FP outil de type associatif et syndical, pluraliste et unitaire.



Dans le département



Pour la levée de l'état d'urgence et contre la déchéance de nationalité

Près de 100 personnes, à l'appel d'un collectif d'associations, partis et syndicats dont la FSU, se sont données rendez-vous devant la préfecture le 6 février dernier pour demander la levée de l'état d'urgence et dire non à la déchéance de nationalité

SOLIDARITE AVEC LES SALARIES DE GOODYEAR

Près de 200 personnes se sont rassemblées devant la préfecture le 5 février dernier pour manifester leur solidarité avec les salariés de Goodyear et contre la criminalisation de l'action syndicale.

(Voir précédent Bulletin SNUipp 61 Retraité.e.s)



STOP TAFTA



NON

AU GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE

A l'initiative de la Ligue de l'enseignement (ex FOL) et d'ATTAC

JEUDI 3 MARS 2016

ALENCON

Débat contradictoire

20 h maison de la vie associative

Prochain BULLETIN vers mi-mars 2016

De la musique avant toute chose



Le carnaval des animaux

de Tai-Marc Le Thanh, illustration Rose Poupelain,
raconté par Edouard Baer,
Edition. Gautier-Languereau

Une adaptation jazz composée et interprétée par les 17 musiciens de The Amazing Keystone Big Band, d'après la musique de Camille Saint-Saëns. Un conte musical joyeux et ludique où chaque animal a son instrument au sein d'un orchestre qui swingue. Un texte à la verve enjouée et une version musicale peu conventionnelle, mais fidèle par son humour à cet incontournable classique.

Mirlifichet, méchant sorcier !

de Fabienne Morel et Debora Di Gilio,
illustration Aurélie Guillerey,
Edition Syros

Sale et méchant, il sème la terreur dans les fermes. Au départ il trouve un grain de blé, mais c'est une petite fille qu'il finit par posséder... jusqu'à ce que cette enfant rusée ne vienne à bout de ses maléfices... La palette graphique est colorée, gaie et drôle, pour un conte populaire traditionnel gallo d'Italie du Nord. Raconté et chanté par deux complices (Huile d'olive et Beurre salé), la Bretonne et la Piémontaise, un doux mélange plein d'humour à écouter sans hésiter.



Le fantôme de l'opéra

de Catherine Washbourne
raconté et chanté par Domitille et Amaury,
musique de Marc Demais,
illustration Hélène Druvert,
Edition De La Martinière Jeunesse



Une réécriture imagée, en musique et en chanson, de l'œuvre de Gaston Leroux. A l'opéra, Meg, petit rat qui adore en visiter les recoins, fait la connaissance du fantôme, amoureux éconduit de la belle cantatrice. Or, celle-ci disparaît un soir de représentation. Meg est sur ses traces. Les illustrations précieuses suivent Meg à travers ses aventures, dans un décor d'opéra au choix de couleurs harmonieuses.

La boîte à joujoux

Musique de Claude Debussy,
texte de Marie Desplechin, illustration d'Aki,
Edition. Actes sud junior

Il s'en passe des choses, la nuit, pendant qu'on dort ! N'en déplaise au dessinateur qui n'y comprend plus rien, une petite fille champignon sort du jeu de l'ordinateur pour explorer la chambre. Elle y rencontre d'autres jouets et découvre tout un univers, elle qui ne connaît que le décor de son jeu vidéo. Un conte moderne et fantaisiste, variation du célèbre et centenaire « ballet pour enfants », ponctué de la musique interprétée par l'orchestre philharmonique de Radio France.



Pages culturelles départementales

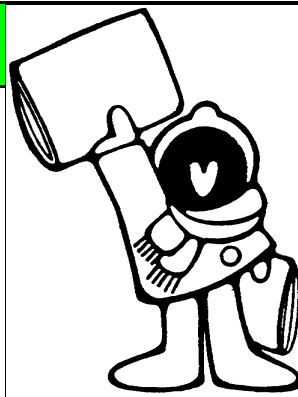
Niet Popov

ARGENTAN

Laissez-vous embarquer par les deux comparaisons Titi et Zinzin de l'autre côté de la palissade dans un " fabuleux terrain vague ". David Sire (chanteur et musicien) et son comparse Pierre Caillot (aux claviers et percussions) offrent au public un spectacle musical survitaminé et plein de liberté ! Humour et impertinence sont au rendez-vous pour vous entraîner dans un monde où tout est possible. Le concert est une véritable invitation au cœur d'un joli moment de poésie et de philosophie où la liberté de penser, de faire et de s'amuser est primordiale.

" Plus c'est interdit, plus ça m'chatouille Plus ça m'donne envie de faire l'andouille Plus c'est défendu, plus ça m'démange... "

Un concert proposé dans le cadre du festival Printemps de la Chanson organisé par l'Office Départemental de la Culture, service du Conseil Départemental de l'Orne.



11ème édition du Printemps de la Chanson

La 11ème édition du Printemps de la Chanson aura lieu sur le territoire ornaï du 8 au 26 mars.

Argile, chouettes et compagnie..

Sculptures céramiques
de Luc Noël



Du 06 février au 20 mars 2016

Eco musée du Perche
St Cyr la rosière

Musée
des
Beaux-arts
et
de la
Dentelle

ALENCON

Bretonnes.

Photographies de Charles Fréger

Du 8 mars au 22 mai 2016

L'exposition *Bretonnes*, photographies de Charles Fréger, présentera une large sélection d'une soixantaine de portraits de femmes vêtues de leurs costumes traditionnels pour construire une réflexion sur l'identité et la transmission d'un héritage culturel. Ces problématiques sont au cœur du projet scientifique et culturel du Musée des Beaux-arts et de la Dentelle, écrin d'un patrimoine dentellier d'une richesse exceptionnelle, soucieux de valoriser un savoir-faire ancré dans la tradition, mais également vivant et contemporain.

**Du 15 janvier au
3 avril 2016**

**Lumières,
paysages de
légende dans
l'Orne**

Hôtel du
département.
photographies de
Jean-Eric Rubio

photographe
ornaï.